



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20
Pouvoirs: 3
Absents : 4

Date de la convocation : 28/02/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, MILLIASSEAU Maurice, Gilles PHELIPPEAU, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

GAUTHIER Dominique représenté par C PIAULET
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU
ERRAÏSS Malika représentée par P BERGONNIER

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, RENAUD Didier.

Secrétaire de séance : Jean-François FRAUDEAU

DELIBÉRATION N° 39

RAPPORTEUR : Christine PIAULET

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DES CONSEILLERS DELEGUES

Par délibération de ce jour, le conseil municipal a décidé de mettre fin aux fonctions de conseiller délégué de M Didier RENAUD et de supprimer son indemnité de fonction.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir le taux des indemnités des 7 autres conseillers délégués **Lydie BIANCO, Maurice MILLIASSEAU, Freddy ROYER, Maud BRUNIER, Fabienne LAROCHE, Christine INGRASSIA et Malika ERRAÏSS à 2,867% de l'indice brut terminal** de l'échelle indiciaire de la fonction publique conformément à la délibération du 17 janvier 2019.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2018 et 17 janvier 2019 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

VU la délibération du 17 janvier 2019 fixant les indemnités de fonction des conseillers délégués,

VU la délibération du 7 mars 2019 mettant fin au fonction de conseiller délégué de M Didier RENAUD,

CONSIDERANT que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- maintient** l'indemnité de fonction aux 7 conseillers délégués cités ci-dessus au taux de **2,867% de l'indice brut terminal** de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Cette indemnité sera versée mensuellement,
- charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux conseillers délégués est annexé à la présente délibération.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

